

## Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2010

### **Etaient présents :**

MINIER Marcel, Maire  
GUILLARD François, 1<sup>er</sup> adjoint  
MORICE Anne-Marie, 2<sup>ème</sup> adjointe  
GUILLARD Joël, 3<sup>ème</sup> adjoint  
TROUVE David, 4<sup>ème</sup> adjoint  
CARRISSANT Pierrick  
BESNARD Jacques  
BRIAND Claude  
GARCON Jean-Paul  
BADIN Claire  
ROUYER David  
TALLEC Christa  
MOYNAT Isabelle

### **Etait absent**

TROCHU Pierre

### **Ordre du jour :**

- ***Comptes administratifs 2009 : Commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans***
- ***Comptes de gestion 2009***
- ***Affectation des résultats***
- ***Budgets 2010 : Commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans***
- ***Modificatif lotissement « les Korrigans » bureau des hypothèques***
- ***DGE : aménagements de sécurité : plan de financement***
- ***Divers***
  
- ***Comptes administratifs 2009 : Commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans***

Comptes administratifs 2009 : commune, assainissement, SPANC, lotissements

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur GUILLARD François, 1<sup>er</sup> adjoint, approuve à l'unanimité les comptes administratifs du Maire.

- ***Comptes de gestion 2009***

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion présentés par Madame HELIEZ, trésorière.

- ***Affectation des résultats 2009***

### ***Commune***

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2009, la commune dégage un excédent de fonctionnement de 56 641.56 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2010, la somme de 56 641.56 €.

## **Assainissement**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2009, l'assainissement dégage un excédent de fonctionnement de 8 096.22 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 106 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2010, la somme de 8 096.22 €.

## **Lotissement les Korrigans**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2009, le lotissement les Korrigans dégage un déficit de fonctionnement de 29 782.52 €. Le Conseil Municipal décide de reprendre au compte 002, déficit de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement de l'exercice 2010, la somme de 29 782.52 €.

## **SPANC**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2009, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dégage un excédent de fonctionnement de 536.11 €. Le Conseil Municipal décide de reprendre au compte 002, excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement de l'exercice 2010, la somme de 536.11 €.

### **- Budgets 2010 : Commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans**

**Commune** : Le Conseil Municipal approuve le budget 2010 de la commune. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 487 519 € et en investissement à 636 489 €.

**Assainissement** : Le Conseil Municipal approuve le budget 2010 du service assainissement. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 28 730 € et en investissement à 43 622 €.

**Lotissement « le Korrigans »** : Le Conseil Municipal approuve le budget 2010 du lotissement « les Korrigans ». Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 44 483 €.

**SPANC** : Le Conseil Municipal approuve le budget SPANC 2010. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 3 936 €.

### **- Modificatif lotissement « les Korrigans » bureau des hypothèques**

Monsieur le Maire fait part au conseil que le permis d'aménager modificatif du lotissement les Korrigans (PA 03520106W3001-03) doit faire l'objet d'une publication aux hypothèques.

Le conseil municipal choisit Maître CAUSSIN, notaire à MONTFORT SUR MEU, pour la publication du permis d'aménager modificatif du lotissement les Korrigans au bureau des Hypothèques et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce permis d'aménager.

### **- DGE : aménagements de sécurité : plan de financement**

Par délibération en date du 16 février 2010 le conseil municipal a décidé de s'engager sur la réalisation d'aménagements de sécurité pour un montant de 136 373.00 €HT et sollicité à la DGE pour ces aménagements.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il serait opportun de réaliser un seul aménagement : Plateau traversant au carrefour des 2 routes départementales. Le montant de cet aménagement est de 99 990.00 €HT. Monsieur le maire présente également le plan de financement de cet aménagement.

Le Conseil Municipal décide de s'engager sur la réalisation d'un aménagement de sécurité (plateau traversant au carrefour des 2 routes départementales) pour un montant de 99 990.00 €HT, accepte le plan de financement annexé à la délibération et demande à Monsieur le Maire de solliciter la DGE pour cet aménagement.

- ***Droit de préemption***

*Madame Anne-marie MORICE étant intéressée à l'affaire quitte la séance*

Monsieur le Maire présente la demande de Maître PATARD Karine, notaire à SAINT MEEN LE GRAND, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit des parcelles AB 124 et 221 située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les parcelles AB 124 et 221.

- ***Remboursement électricité salle paroissiale***

Monsieur le Maire fait part au conseil que lors de la signature de la convention d'occupation précaire avec l'association diocésaine, la commune s'est engagé à rembourser à l'association les fluides correspondant à la période d'occupation. La facture d'électricité pour la période concernée s'élève à 1 693.88 €.

Le conseil municipal décide de rembourser à l'association diocésaine le montant de la facture d'un montant de 1 693.88 € et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

- ***Maintenance logiciel VISIO CARTE/URBA 2007***

Monsieur le Maire présente le contrat de maintenance du logiciel VISIO CARTE/URBA 2007 établi par MESOTECH INGENIERIE. Le montant de la redevance pour la maintenance est de 106.50 €HT par an.

Le conseil municipal accepte le contrat de maintenance établi par MESOTECH INGENIERIE pour un montant de 106.50 €HT par an à compter du 9 mars 2010 et pour une durée de un an et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

- ***Subvention APE 2010***

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une subvention pour l'Association des Parents d'Elèves (APE) a été votée le 16 février 2010 pour un montant de 305 €. Au vu du bilan financier présenté par l'APE reçu le 09 mars 2010, il s'avère que la subvention sert à aider l'école pour les sorties scolaires. Monsieur le Maire demande au conseil s'il ne serait pas opportun de verser une aide directement à l'école en fonction des besoins des instituteurs(trices).

Le conseil municipal décide d'annuler la subvention initialement prévue par délibération du 16 février 2010 à l'APE et décide de verser une aide à l'école en fonction des besoins des instituteurs(trices) et à leur demande.